

à 1660, près de cent mariages d'émigrants furent célébrés à Québec. De 1642 à 1654, il y avait eu vingt-six mariages et soixante naissances à Montréal. Comme le dit M. Rameau, il ne manquait au développement rapide du pays qu'une juste part dans la sollicitude de la France pour son peuplement et sa protection.

Voyons quelles seigneuries avaient été concédées dans les dix années qui expirent en 1662, date où commence véritablement un nouveau régime. Ces seigneuries sont devenues des paroisses. Il n'y a pas d'histoire des Canadiens sans l'explication des origines de ces groupes de population.

Le 20 août 1652, "Concession faite aux dames de l'Hôtel-Dieu, par M. de Lauzon, gouverneur-général, une demi-lieue de terre de front sur la rivière Saint-Charles, sur dix lieues de profondeur, démembrée du fief Saint-Gabriel¹, par donation de Robert Giffard aux hospitalières : — à prendre d'un côté aux terres concédées sur la rivière Saint-Charles à Guillaume Couillard, d'autre part à la ligne qui fait la séparation des terres² depuis peu accordées aux sauvages, d'autre bout par derrière aux terres non-concédées, et par devant à la rivière Saint-Charles³." Ce fief, qui porte le nom de Saint-Ignace, est borné au nord-est par celui de l'Epinay et le canton de Stoneham, au sud-ouest par Sillery et Saint-Gabriel, en arrière par le fief Hubert, en front par la rivière Saint-Charles. Il appartient encore aux hospitalières.

Le 15 décembre 1653, à Jean Bourdon "seigneur de Saint-Jean, toute l'étendue de terre⁴ qui se rencontre sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du nord, depuis les bornes de la concession⁵ du sieur abbé de Lauzon⁶ jusqu'à celles⁷ du défunt sieur de Chastelets, avec quatre lieues de profondeur⁸... moyenne et basse justice... aux mêmes droits que la compagnie de la Nouvelle-France... et pour rachat le revenu d'une année à chaque mutation de possesseur suivant la coutume du Vexin Français⁹ enclavée de celle de Paris." C'est la Pointe-aux-Trembles, autrement dite Sainte-Jeanne de Neuville¹⁰.

Le 20 octobre 1654, le gouverneur-général accorde aux jésuites, en franc-alleu, la plus grande des îles situées dans les bouches du Saint-Maurice, en considération de ce que les pères ont fait pour la conversion des sauvages. Le 9 mars suivant, cette propriété passe, "à titre de cens et rentes seigneuriales, payable à la Saint-Martin, à Christophe Crevier sieur

¹ Accordé, en 1647, à Robert Giffard.

² Sillery concédé aux sauvages en mars 1651.

³ Bouchette, article "Saint-Ignace."

⁴ Deux lieues trois quarts ou environ de front.

⁵ On ne sait quand l'abbé de Lauzon avait obtenu cette seigneurie. En 1672, les sieurs Toupin, père et fils, se la firent accorder. Elle porte le nom de Bélaire ou des Ecurcils.

⁶ Fils du gouverneur Jean de Lauzon, à ce qu'il semble. Il ne figure au Canada que par l'acte ci-dessus.

⁷ Le fief De Maure passé à Jean Juchereau sieur de Maure, après le décès de son frère, Noël Juchereau sieur des Chastelets.

⁸ Au bout de cette profondeur est le fief Bourglouis.

⁹ D'après cette coutume, un fief se rachetait à chaque mutation, même lorsqu'il était transmis par voie d'héritage en ligne directe ; tandis que, par la coutume de Paris, il n'était dû au seigneur féodal, en pareil cas, "que la bêche et les mains, avec le serment de fidélité."

¹⁰ *Titres seigneuriaux*, I, 68, 390 ; Bouchette, article "Neuville."